



POUR VOUS, PROFESSIONNELS LE GUIDE DE NOS OFFRES ÉNERGIES & SERVICES

Août 2025

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Bienvenue dans un monde de services dédiés aux clients professionnels

J'agis
avec
ENGIE

Bienvenue chez ENGIE !

Vous venez de souscrire une offre de fourniture d'énergie ENGIE dédiée aux clients professionnels.

Dans le contexte de transition énergétique actuel, vous avez besoin plus que jamais d'un partenaire qui s'engage à vos côtés pour vous accompagner dans tous les moments clés de la gestion de vos énergies.

Grâce à ce guide, découvrez comment ENGIE vous accompagne au quotidien et s'engage à vos côtés en tant que fournisseur d'énergie.

ENGIE à vos côtés



SOMMAIRE

Vous trouverez ci-dessous les différentes rubriques de ce guide :

Accédez directement au sujet de votre choix en cliquant sur la case du thème choisi ou directement sur le numéro de page souhaité.

Les 5 thèmes sont accessibles sur chaque page grâce au menu de navigation détaillé.

■ LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE **P.4**

■ ESPACE CLIENT **P.5**

P.5 - Votre Espace Client

P.6 - Vos avantages

■ VOTRE FACTURE EN DÉTAIL **P.7**

P.7 > P.10 - Comprendre votre facture

- Rythme de facturation
 - Comprendre ma facture
 - Comprendre les coûts associés à ma facture
-

■ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE **P.11**

■ NOS OFFRES **P.12**

P.12 - ActiVert Électricité

P.13 - Latitude Électricité

P.15 - ActiVert Gaz

P.16 - Latitude Gaz

■ ENGIE VOUS ACCOMPAGNE **P.20**

P.20 - Mon Rendez-vous ENGIE pour les Pros

■ NOUS CONTACTER **P.21**



LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE

Explorez le fonctionnement du marché français de l'électricité et du gaz naturel, ainsi que les acteurs qui le composent, à l'aide de ces deux schémas explicatifs.

Le marché de l'électricité

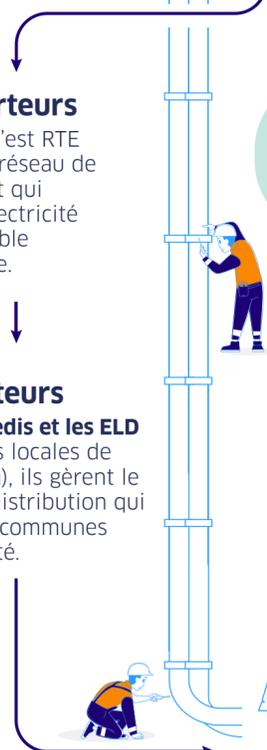
Producteurs

Les producteurs d'électricité exploitent des centrales nucléaires ou thermiques classiques (au fioul, au gaz naturel, au charbon) et des sources d'énergies renouvelables (centrales hydrauliques, éoliennes, panneaux photovoltaïques).



Transporteurs

En France c'est RTE qui gère le réseau de transport et qui répartit l'électricité sur l'ensemble du territoire.



Fournisseurs

Comme **ENGIE**, Ils achètent sur le marché de l'électricité auprès de producteurs pour revendre « au détail » aux clients.



Clients

Entreprises, professionnels et particuliers, ils demandent le raccordement au réseau auprès de leur distributeur et choisissent le fournisseur et l'offre qui répondent à leurs besoins.

Entreprises & Collectivités | Particuliers | Professionnels



Distributeurs

Comme **Enedis et les ELD** (entreprises locales de distribution), ils gèrent le réseau de distribution qui dessert les communes en électricité.

Le marché du gaz naturel

Producteurs

Gaz naturel à l'étranger

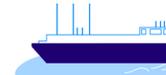
Biométhane en France



Puits terrestres & marins | Usine méthanisation

Transport de l'étranger vers la France

Le **méthancier** est un navire permettant le transport de gaz naturel sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL). **Les gazoducs** sont des canalisations capables de transporter sur de longues distances du gaz sous pression. Ils peuvent être terrestres ou sous-marins.



Transport en France

En France, ce sont **GRTgaz et Teréga** qui gèrent le réseau de transport et qui répartissent le gaz sur l'ensemble du territoire.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans des réservoirs souterrains gérés par **Storengy et Teréga**. Cela permet aux gestionnaires de réseau de transport de pouvoir répondre aux besoins en gaz des français en toutes saisons, même en cas de baisse de l'approvisionnement.

Distributeurs

Comme **GRDF** et les **ELD** (entreprises locales de distribution), ils gèrent le réseau de distribution qui dessert les communes en gaz.



Fournisseurs

Comme **ENGIE**, ils ont plusieurs rôles :
- ils achètent du gaz sur le marché et le revendent « au détail » aux clients
- ils payent les transports du gaz
- ils gèrent la relation avec les distributeurs
- ils collectent les taxes pour les reverser à l'Etat

Clients

Entreprises & Collectivités | Particuliers | Professionnels



VOTRE ESPACE CLIENT

Un accès à tout moment et en toute autonomie à l'ensemble des éléments liés à votre contrat d'énergie.
Simple, pratique, sûr.

Ce que vous pouvez faire sur votre Espace Client



Modification de vos données :
information de contact et de connexion,
coordonnées bancaires...



Consultation à tout moment
de vos factures et de vos consommations.
(Historique disponible sur 5 ans).



Téléchargement en toute autonomie
de vos factures et duplicata en ligne.



Modification de votre mode de paiement de manière sécurisée
facturation mensuelle au réel (si compteur communicant) ou mensualisation.



Comment créer votre Espace Client ?



Rendez-vous dans la rubrique « **Espace Client** » de notre site internet ou directement sur : espace-client.pro.engie.fr.

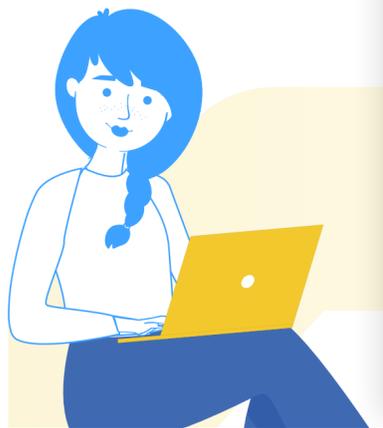
Renseignez votre Référence Client à 12 chiffres, qui se trouve en haut à gauche sur votre facture ENGIE, puis suivez les indications.

Première connexion avec les Nom et prénom du contractant.



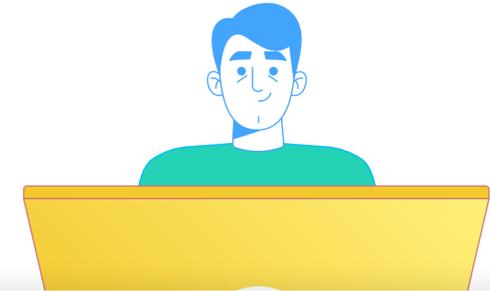
Comment accéder à votre Espace Client ?

- avoir une adresse e-mail valide
- et avoir activé votre Espace Client grâce au lien envoyé juste après sa création » (lien envoyé par e-mail, sur l'adresse renseignée lors de la création de votre Espace Client)



VOS AVANTAGES : LES SERVICES EN LIGNE

Votre Espace Client vous permet un suivi de votre contrat d'énergie et vous donne accès à tous les e-services suivants :



MA CONSO

pour les clients professionnels avec une puissance souscrite ≤ 240 kVA en électricité ou avec une consommation de gaz $\leq 300\,000$ kWh/an

Suivez et visualisez l'évolution de vos consommations d'énergie et évitez ainsi de potentielles sorties de trésorerie

- Un pilotage de votre budget et vos consommations depuis votre Espace Client.
- Un tableau de bord personnalisé pour comparer vos consommations de gaz et d'électricité en euros et kWh.
- Des conseils utiles et écogestes pour mieux dépenser votre énergie toute l'année.
- Des prévisions personnalisées pour anticiper votre budget.



BILAN DE CONSOMMATION

pour les clients ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA disposant d'une offre électricité avec un compteur communicant Linky™

Suivez et maîtrisez vos consommations d'énergie !

Le bilan de consommation est un service gratuit qui vous permet d'avoir la visibilité sur votre profil de consommation à différentes mailles (jour/heure/saison).

Un accompagnement dans la connaissance et la maîtrise de votre consommation électrique.

Ce document est mis à disposition chaque année dans l'Espace Client.



FEUILLET DE GESTION

pour les clients ayant une puissance souscrite > 36 kVA disposant d'une offre électricité avec un compteur communicant PME-PMI

Suivez et maîtrisez vos consommations d'énergie !

Le Feuille de Gestion est un document qui vous permet de visualiser votre bilan annuel de consommations.

- Un récapitulatif annuel de vos dépenses et de vos consommations d'énergie ainsi que des dépassements de consommations potentiels.
- Un bilan graphique pour suivre votre consommation annuelle et les puissances souscrites.

Ce document est mis à disposition chaque année dans l'Espace Client.



M@ RELÈVE GAZ

pour les clients ne disposant pas de compteur communicant gaz

Soyez facturés au plus près de vos consommations de gaz naturel.

Grâce au service M@ Relève Gaz, fini les factures estimées : C'est vous qui transmettez vos relevés de consommation de gaz naturel 4 fois / an, avant l'édition de vos factures intermédiaires.

- Un service 100% gratuit et digital, directement accessible sur votre Espace Client.

LE RYTHME DE FACTURATION

Votre première facture

La facture de mise en service confirme la bonne prise en compte de votre souscription. Vous la recevrez environ 1 mois et demi après la souscription de votre contrat.

FACTURATION MENSUELLE

- Facturation Mensuelle au Réel (FMR)* + Prélèvement automatique

- 1 facture par mois
- Facture en ligne⁽ⁱ⁾

FACTURATION ANNUELLE

- Mensualisation** + Prélèvement automatique

- Entre 6 et 11 mensualités identiques la première année, puis 1 facture de régularisation par an
- Facture en ligne⁽ⁱ⁾
- Échéancier de paiement
- Un accès au service Alerte Mensualité si vous êtes mensualisé. Un mail vous alerte automatiquement en cas de dépassement de 80% de votre budget annuel, entre les 6^e et 8^e mensualités.

FACTURATION BIMESTRIELLE

- Chèque / TIP SEPA

- 1 facture tous les 2 mois
- Facture en ligne⁽ⁱ⁾ ou facture papier



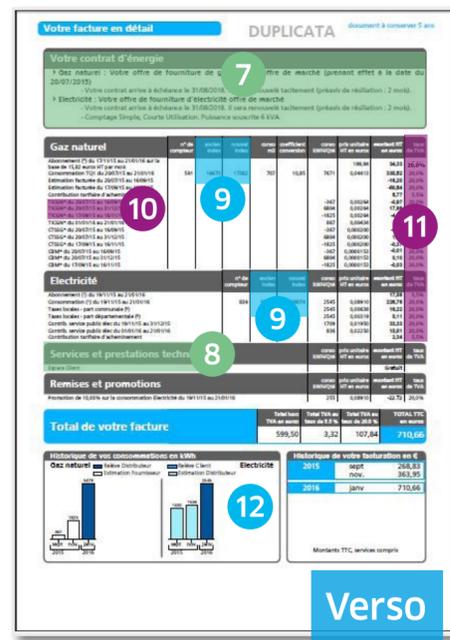
* **Facturation Mensuelle au Réel**, service gratuit qui vous permet d'être prélevé tous les mois des consommations réelles et de retrouver vos factures sur votre Espace Client. Ce service est soumis au choix de la facture électronique.

** **Mensualisation**, service gratuit qui vous permet de lisser votre budget énergétique. Si vous avez des pics de consommation dans l'année, la mensualisation permet de ne pas impacter votre trésorerie grâce au lissage des montants réglés. **(i) L'accès à la facture électronique** est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et au choix du prélèvement automatique. Vous conservez le droit de refuser à tout moment et par tout moyen, l'envoi de vos prochaines factures de façon électronique et de demander, sans frais, la poursuite de l'envoi de vos factures sur support papier.



Si le montant de votre facture vous paraît élevé, appelez un Conseiller Professionnel ENGIE au **09 77 42 05 50** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00), dans la semaine suivant l'édition de votre facture. En gaz : jusqu'à 6 jours max après l'édition de la facture et en électricité jusqu'à 15 jours. Si un écart important (2000 kWh en électricité ou 180 m³ en gaz) est confirmé et après une analyse de vos consommations et de votre cycle de facturation, il est possible que votre Conseiller puisse procéder à la correction de l'estimation et vous envoyer une facture rectificative.

COMPRENDRE MA FACTURE



VOS INFORMATIONS PRATIQUES

- 1 Votre référence client.
- 2 La date d'émission de votre facture, le montant TTC à régler et la date limite de paiement ou de prélèvement automatique si vous en bénéficiez.
- 3 La date de votre prochaine facture.
- 4 Le résumé de votre facture indique sur quelle base est établie votre facture : soit sur le relevé de votre compteur, soit sur l'estimation de votre consommation (en kWh).

VOS CONTACTS UTILES

- 5 Votre Service Clients au 09 77 42 05 50
- 6 Le numéro de téléphone des distributeurs à composer en cas d'urgence (ex : fuite de gaz naturel).

VOS INDEX DE CONSOMMATION

- 9 Index de gaz naturel en m³.
- 9 Index d'électricité en kWh.
- 12 L'historique de votre consommation facturée (kWh) : le relevé réel de votre compteur et l'estimation entre deux relevés.

VOTRE CONTRAT ET VOS SERVICES

- 7 L'offre énergie que vous avez souscrite (et éventuellement les options énergie verte)
- 8 Les services souscrits et les prestations techniques du distributeur.

EXPLICATIONS DES TAXES (fixées par les pouvoirs publics)

- 10 **CTA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement. Elle concerne tous les clients. Pour les consommateurs de gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement (niveau T1 et T2) et pour l'électricité, elle se calcule sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage.
- 10 **TICGN** : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel. Elle s'applique à toutes les ventes de gaz naturel en France. Des cas particuliers peuvent cependant exister.
- 11 **TVA** : Payée sur les débits pour la vente de gaz naturel et d'électricité, récupérable sous certaines conditions.

- 20% sur la consommation, la CSPE et la TICGN.
- 20% sur l'abonnement, les taxes locales sur l'abonnement et la CTA.

> Plus d'informations dans notre Guide Facture sur facture.pro.engie.fr

> Découvrez notre module facture interactif en ligne sur notre site.

COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE

Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation, mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre **ACTIVERT** Électricité

avec une consommation de 12 kWh (Puissance 12 kVA)



Répartition des coûts de l'offre ActiVert Électricité (mai 2025), pour un client équipé d'un compteur communicant Linky™, puissance 12 kVA, consommant 12MWh, 75% heures pleines 25% heures creuses équitablement réparti sur l'année.



COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE

Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation, mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre gaz

ACTIVERT Gaz

avec une consommation de 17 MWh

53%

PART ÉNERGIE (Abonnement + kWh)
Prix achat de l'énergie sur le marché ou
Prix de production spécifique à chaque fournisseur.

16%

ACHEMINEMENT (Abonnement + kWh)
Coût facturé par GRDF au fournisseur.

10%

OBLIGATIONS
Données réglementaires (CEE/Capacité)

2%

GARANTIES D'ORIGINE BIOGAZ 10%
correspondant à 10% de la consommation de gaz du client

20%

TAXES (HORS TVA)

+ Frais externe

Projection de la répartition des coûts (Hors TVA) sur l'une des offres gaz ENGIE, Activert Gaz



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le passage d'un modèle fortement consommateur d'énergies à un modèle durable et respectueux de l'environnement.

Bilan économie d'énergie

Découvrez les conseils les plus adaptés à votre situation pour diminuer votre consommation d'énergie et ayez accès aux aides financières associées.

- Un bilan personnalisé élaboré à partir de vos réponses au questionnaire en ligne.
- L'identification des postes de dépenses les plus consommateurs en énergie et les leviers d'économies d'énergie les plus pertinents selon votre situation.

Réalisez votre bilan personnalisé en ligne

écodéfi des pros

Un service gratuit conçu pour vous accompagner à réduire votre consommation d'électricité et récompenser les meilleurs efforts. Les objectifs de l'écodéfi des pros :

- Garantir votre approvisionnement en électricité de mi-octobre à mi-avril en soulageant le réseau électrique français et être alerté par e-mail en cas de tension sur le réseau électrique.
- Valoriser vos économies d'énergie en récompensant les efforts de ceux ayant le plus réduit leur consommation d'électricité. Au total, 125 000€ de primes sont réparties entre les gagnants lors de la saison 2024-2025.

A découvrir sur notre site

écogestes

100 conseils pour agir et réduire votre consommation d'énergie.

- Une personnalisation des solutions en fonction de votre secteur d'activité et de vos habitudes et usages pour maximiser vos économies d'énergie.
- De solutions simples jusqu'à la suggestion de travaux... vous pouvez choisir les écogestes à adopter en ciblant les plus accessibles, les plus rentables et les plus écologiques.

Découvrez nos écogestes & travaux

ACTIVERT

Électricité

Offre de marché électricité réservée aux clients professionnels

Découvrez l'offre ActiVert Électricité⁽¹⁾ en détail

Descriptif de l'offre : Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat.

Évolution du prix⁽²⁾ : **Part Fourniture :** Un prix garanti sans hausse hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine, et hors option Énergie Verte pendant la durée du contrat.

**La Part Acheminement évolue une fois par an,
Les Parts Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an.**

Clients concernés : Ayant une Puissance Souscrite \leq 240 kVA

Durée de l'offre : 1 an ou 2 ans

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans [mon Espace Client](#).

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique [Votre facture en détail](#).

> [Je suis intéressé](#)

Quels sont les avantages de l'offre ?



Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine pendant 2 ans⁽²⁾.



Une remise jusqu'à -25% sur le prix du kWh de la Part Fourniture la 1ère année de votre contrat de 2 ans⁽³⁾.

Engagez-vous dans la transition énergétique et faites-le savoir



Pour quelques euros par mois, **100% de votre électricité est couverte par des Garanties d'Origine avec l'option Énergie Verte⁽⁴⁾**. ENGIE vous garantit d'acheter l'équivalent de la quantité d'électricité que vous consommez en énergie renouvelable et la réinjecte sur le réseau électrique.



Activez l'**option Énergie Verte⁽⁴⁾** lors de votre souscription ou lors du renouvellement de votre contrat.



Faites savoir à votre clientèle votre engagement en faveur des énergies renouvelables grâce à votre sticker "option Énergie Verte" et différenciez-vous de vos concurrents.

LATITUDE

Électricité

Offre de marché électricité réservée aux clients professionnels et équipés d'un compteur communicant Linky™(1)(2)

Découvrez l'offre Latitude Électricité⁽¹⁾ en détail

Descriptif de l'offre : Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat.

Évolution du prix⁽³⁾ : Le **prix de la Consommation de la Part Fourniture** évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. **La Part Acheminement évolue une fois par an, les Parts Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.**

Clients concernés : Ayant une Puissance Souscrite ≤ 36 kVA et équipés d'un compteur communicant Linky™

Durée de l'offre : 1 an puis tacitement reconductible pour une période de même durée.

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans [mon Espace Client](#).

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique [Votre facture en détail](#).

> [Je suis intéressé](#)

Quels sont les caractéristiques de l'offre ?



Une offre nécessitant un compteur communicant Linky™, permettant la relève des consommations réelles d'électricité⁽²⁾.



Un prix du kWh⁽³⁾ qui suit mensuellement à la hausse comme à la baisse les mêmes variations que celles du marché de l'électricité.



Une résiliation du contrat possible à tout moment et sans frais (avec un préavis de 2 mois).

Engagez-vous dans la transition énergétique et faites-le savoir



Pour quelques euros par mois, **100% de votre électricité est couverte par des Garanties d'Origine avec l'option Énergie Verte⁽⁴⁾**. ENGIE vous garantit d'acheter l'équivalent de la quantité d'électricité que vous consommez en énergie renouvelable et la réinjecte sur le réseau électrique.



Activez l'**option Énergie Verte⁽⁴⁾** lors de votre souscription ou lors du renouvellement de votre contrat.



Faites savoir à votre clientèle votre engagement en faveur des énergies renouvelables grâce à votre sticker "option Énergie Verte" et différenciez-vous de vos concurrents.

LE MÉCANISME DES GARANTIES D'ORIGINE

Mieux comprendre l'électricité verte et le mécanisme des Garanties d'Origine

Que l'on injecte sur le réseau de l'électricité verte ou non, au final, le courant livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs d'électricité renouvelable, qui attestent que de l'électricité renouvelable est injectée sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation ou 100% si vous choisissez l'option Energie Verte.



ACTIVERT GAZ

Offre de marché gaz naturel réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an.



Découvrez l'offre ActiVert Gaz⁽¹⁾ en détail

Descriptif de l'offre : Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.

Évolution du prix⁽²⁾ : **Part Fourniture :** Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement et Obligations pendant la durée du contrat.

La Part Acheminement évolue une fois par an, la Part Obligations et la Part Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.

Clients concernés : Ayant une consommation annuelle de gaz naturel < 300 MWh

Durée de l'offre : 1, 2 ou 3 ans

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans [mon Espace Client](#).

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique [Votre facture en détail](#).

> [Je suis intéressé](#)

Quels sont les avantages de l'offre ?



Une réduction jusqu'à -10% sur le prix du kWh la 1ère année de votre contrat de 3 ans⁽³⁾.



Un prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement, Obligations, Garanties d'Origine pendant 3 ans⁽¹⁾.

LATITUDE Gaz

Offre de marché gaz naturel réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an et équipés d'un compteur communicant gaz.

Découvrez l'offre Latitude Gaz⁽¹⁾ en détail

Descriptif de l'offre : Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.

Évolution du prix⁽²⁾ : Le prix de la Consommation de la **Part Fourniture** évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com.

La Part Acheminement évolue une fois par an, la Part Obligations et Garanties d'Origine évoluent jusqu'à 3 fois par an maximum.

Clients concernés : Ayant une consommation annuelle de gaz naturel < 300 MWh et équipé d'un compteur communicant gaz.

Durée de l'offre : 1 an puis tacitement reconductible pour une période de même durée.

E-Services : En savoir plus sur les services disponibles dans [mon Espace Client](#).

Facturation : En savoir plus sur ma facturation. Rubrique [Votre facture en détail](#).

> [Je suis intéressé](#)

Quels sont les caractéristiques de l'offre ?



Une offre nécessitant un compteur communicant gaz, permettant la relève des consommations réelles de gaz naturel.



Un prix du kWh⁽¹⁾ qui suit mensuellement à la hausse comme à la baisse les mêmes variations que celles du marché du gaz.



Une résiliation du contrat possible à tout moment et sans frais (avec un préavis de 2 mois).

LE GAZ VERT DANS VOS CONSOMMATIONS PRO

Du gaz vert français dans vos consommations : 10% de gaz vert produit en France dans votre offre.

10% POURQUOI 10% ?

Pour anticiper dès maintenant l'objectif de la France à l'horizon 2030 : **10% de biométhane** dans nos consommations de gaz.



QU'EST CE QUE LE GAZ VERT ?

Le gaz vert, est un gaz d'origine renouvelable, le biométhane, produit à partir du recyclage de nos déchets organiques.

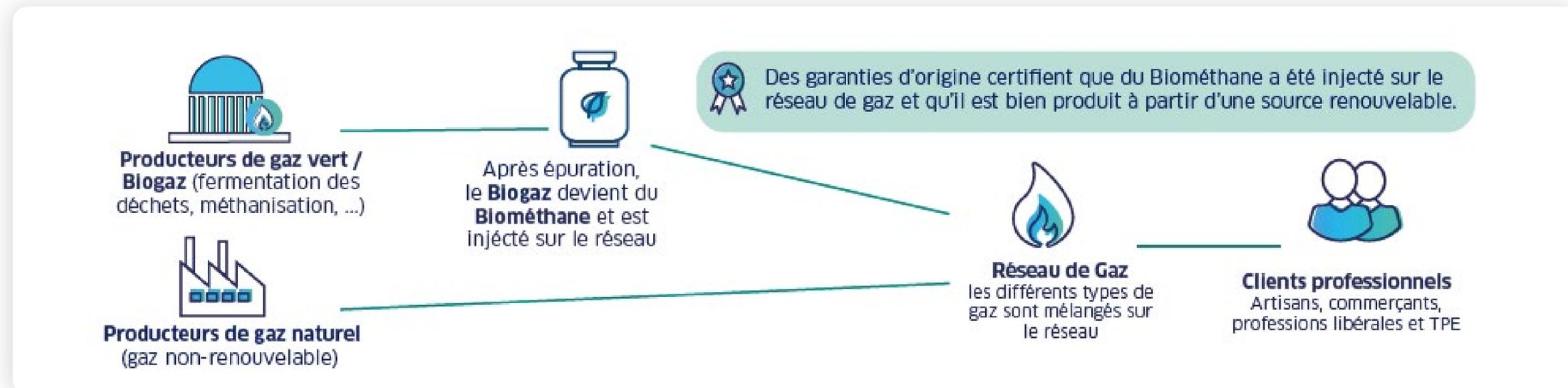


PRODUIT EN FRANCE ?

Via des Garanties d'Origine, l'équivalent de 10% de votre consommation est acheté exclusivement auprès de 3 producteurs français de gaz vert.

Mieux comprendre le gaz vert et le mécanisme des Garanties d'Origine Biogaz

Que l'on injecte sur le réseau du gaz naturel ou du gaz vert, au final, le gaz livré au client est le même. ENGIE s'engage à acheter des garanties d'origine émises par des producteurs de gaz renouvelable, qui attestent que du gaz renouvelable est injecté sur le réseau, à hauteur de 10% de votre consommation.



MENTIONS DESCRIPTIVES DES OFFRES

ACTIVERT Électricité

(1) Offre Électricité ActiVert : Offre de marché électricité d'une durée de 1 ou 2 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 240 kVA. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifiée que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, le Client reste libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour son lieu de consommation s'il en fait la demande et s'il n'est pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Énergie et Climat. Cette loi limite l'accès au tarif réglementé d'électricité à partir du 01/01/2020 aux consommateurs finals non domestiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

(2) Part Fourniture : Prix garanti sans hausse hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors coûts résultant de l'achat des Garanties d'Origine et hors évolution des impôts, taxes, et contributions de toute nature. **La Part Acheminement** correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité en vigueur. **La Part Obligations** correspond aux coûts induits par la réglementation applicable relative aux certificats d'économies d'énergie et aux garanties de capacité (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L335-1 et suivants).

(3) Réduction valable pour la souscription d'un contrat de vente Électricité ActiVert d'une durée de 2 ans avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, avant le 31/08/2025 : réduction de 25% sur le prix du kWh hors toutes taxes la première année en cas de changement de fournisseur. En cas de mise en service, cette réduction est de -15%. Pour la souscription d'un contrat de vente Électricité ActiVert d'une durée de 2 ans avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVA : réduction de 15% sur le prix du kWh hors toutes taxes la première année en cas de changement de fournisseur. En cas de mise en service, cette réduction est de -10%. Non cumulable avec toute autre réduction.

(4) Option Énergie Verte : Par rapport à l'engagement d'ENGIE décrit en (1), l'Option Énergie Verte garantit que pour chaque kWh consommé, le fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture. Le prix de l'option Énergie Verte est défini dans vos Conditions Particulières de vente.

ACTIVERT GAZ

(1) Offre Gaz Naturel ActiVert : Offre de marché d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.

(2) Part Fourniture : La Part Fourniture n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'origine, hors impôts, taxes et contributions de toute nature. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix du Gaz, hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature. **La Part Acheminement :** L'Abonnement et le Prix par kWh pour l'acheminement correspondant à l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel en vigueur pour la vente de Gaz au Point de Livraison. Toute évolution, à la hausse ou à la baisse, du tarif applicable sur la commune du Lieu de consommation du Client sera automatiquement répercutée « à l'euro l'euro » au Client dans l'Abonnement et dans le Prix par kWh pour l'acheminement à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Ce tarif est identique quel que soit le fournisseur de gaz naturel. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture de Gaz. **La Part Obligations :** La Part Obligations correspond aux coûts, y compris les coûts de gestion associés, qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et induits par la réglementation relative : à l'obligation d'économies d'énergie prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, dont les fournisseurs peuvent s'acquitter notamment en soutenant, directement ou indirectement, la réalisation d'économies d'énergie en faveur des consommateurs finals; au stockage et au transport de gaz naturel jusqu'au réseau de distribution de la commune où est situé le Lieu de consommation du Client. Le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, dont le terme tarifaire lié au stockage, et le dispositif de mise aux enchères publiques des capacités de stockage sont définis par la Commission de régulation de l'énergie.; à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz (CPB) prévue aux articles L.446-42 et suivants du code de l'énergie à partir du 1^{er} janvier 2026, dont les fournisseurs doivent s'acquitter en produisant du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ou en achetant des certificats auprès de producteurs de biométhane pour soutenir le développement de la filière du biométhane ; à l'obligation de restitution des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO2) pour couvrir les émissions liées à la fourniture de gaz naturel à ses clients, à compter du 1^{er} janvier 2027 en cas de transposition de la Directive européenne n°2023/959 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 (ETS2). Ces coûts seront facturés au Client dans le respect de la réglementation en vigueur. Le Prix par kWh pour les Obligations en Gaz sera révisé trois fois par an, à la hausse ou à la baisse sans pouvoir toutefois dépasser sur la durée du Contrat le montant maximal indiqué dans le tableau « Obligations » de l'annexe « Prix ». La Part Obligations figure distinctement sur la facture. **La Part Garanties d'Origine :** Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Une Garantie d'Origine certifiée que du gaz a été produit à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau de gaz. Les Garanties d'origine de biogaz sont régies par les articles L. 446-18 et suivants du code de l'énergie. La Part Garanties d'origine figure distinctement sur la facture.

(3) Réduction de 10% sur le prix du kWh hors toutes taxes la première année, pour la souscription d'un contrat de vente de gaz naturel ActiVert d'une durée de 3 ans, avant le 31/08/2025, **en cas de changement de fournisseur** pour les clients ayant une consommation comprise entre 4 000 kWh et 300 000 kWh/an. Réduction de -5% la première année **en cas de mise en service**. Non cumulable avec toute autre réduction.

MENTIONS DESCRIPTIVES DES OFFRES

LATITUDE Électricité

(1) Offre Latitude Electricité : Offre réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, et équipés d'un compteur communicant Linky™. Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le Prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture est négatif, alors le prix appliqué est 0€/MWh. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat. Une Garantie d'Origine certifie que de l'Électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Les Garanties d'Origine sont régies par les articles L314-14 et suivants du code de l'énergie. Si votre puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande, sauf si vous êtes concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par le projet de loi Energie et Climat. Cette loi prévoit la fin des TR Electricité pour les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros.

(2) Le Client donne mandat au Fournisseur pour obtenir du Distributeur d'Electricité les informations de mesures de consommation du Point de Livraison concerné par ce Contrat, nécessaires pour la facturation des consommations et l'envoi d'un bilan de consommation. **(3)** L'abonnement de la **Part Fourniture** n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de vente. **La Part Acheminement** correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) en vigueur. **La Part Obligations** correspond aux coûts induits par la réglementation applicable relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (cf. code de l'énergie, articles L221-1 et suivants et articles L335-1 et suivants). **(4)** Par rapport à l'engagement d'ENGIE décrit en (1), l'**option Énergie Verte** garantit que pour chaque kWh consommé, le fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture. **Le prix de l'option Énergie Verte** est défini dans vos Conditions Particulières de vente.

LATITUDE Gaz

(1) Offre Latitude Gaz : Offre de marché d'une durée d'un an et tacitement reconductible pour la même durée réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an, et équipés d'un compteur communicant gaz. Le prix de la Consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution de l'indice PEG MA+2 disponible sur www.eex.com. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane.

(2) Part Fourniture : La Part Fourniture n'inclut pas la Part Acheminement, ni la Part Obligations, ni la Part Garanties d'Origine, hors impôts, taxes et contributions de toute nature. **La Part Acheminement :** L'Abonnement et le Prix par kWh pour l'acheminement correspondant à l'application du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel en vigueur pour la vente de Gaz au Point de Livraison. Toute évolution, à la hausse ou à la baisse, du tarif applicable sur la commune du Lieu de consommation du Client sera automatiquement répercutée « à l'euro l'euro » au Client dans l'Abonnement et dans le Prix par kWh pour l'acheminement à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Ce tarif est identique quel que soit le fournisseur de gaz naturel. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture de Gaz. **La Part Obligations :** La Part Obligations correspond aux coûts, y compris les coûts de gestion associés, qui évoluent en fonction d'éléments extérieurs que le Fournisseur ne contrôle pas et induits par la réglementation relative : à l'obligation d'économies d'énergie prévue aux articles L221-1 et suivants du code de l'énergie, dont les fournisseurs peuvent s'acquitter notamment en soutenant, directement ou indirectement, la réalisation d'économies d'énergie en faveur des consommateurs finals; au stockage et au transport de gaz naturel jusqu'au réseau de distribution de la commune où est situé le Lieu de consommation du Client. Le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel, dont le terme tarifaire lié au stockage, et le dispositif de mise aux enchères publiques des capacités de stockage sont définis par la Commission de régulation de l'énergie.; à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz (CPB) prévue aux articles L.446-42 et suivants du code de l'énergie à partir du 1^{er} janvier 2026, dont les fournisseurs doivent s'acquitter en produisant du biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel ou en achetant des certificats auprès de producteurs de biométhane pour soutenir le développement de la filière du biométhane ; à l'obligation de restitution des droits d'émission de dioxyde de carbone (CO2) pour couvrir les émissions liées à la fourniture de gaz naturel à ses clients, à compter du 1^{er} janvier 2027 en cas de transposition de la Directive européenne n°2023/959 du Parlement européen et du Conseil du 10 mai 2023 (ETS2). Ces coûts seront facturés au Client dans le respect de la réglementation en vigueur. Le Prix par kWh pour les Obligations en Gaz sera révisé trois fois par an, à la hausse ou à la baisse sans toutefois dépasser sur la durée du Contrat le montant maximal indiqué dans le tableau « Obligations » de l'annexe « Prix ». La Part Obligations figure distinctement sur la facture. **La Part Garanties d'Origine :** Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine biogaz attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Une Garantie d'Origine certifie que du gaz a été produit à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau de gaz. Les Garanties d'Origine de biogaz sont régies par les articles L. 446-18 et suivants du code de l'énergie. La Part Garanties d'Origine figure distinctement sur la facture.

MON RENDEZ-VOUS ENGIE POUR LES PROS

Un moment d'échange gratuit et personnalisé après la date anniversaire de votre contrat électricité

Notre service

Mon Rendez-vous ENGIE pour les Pros

Descriptif du service : Un conseiller expert contacte 1 fois par an par téléphone les clients éligibles pour faire le point sur leur contrat d'électricité et leurs consommations.

Le client pourra ainsi bénéficier gratuitement de conseils personnalisés pour mieux gérer son contrat d'énergie et identifier des pistes possibles d'optimisation de consommation.

- Clients concernés :**
- titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité ENGIE Professionnels pour votre local, ayant une Puissance Souscrite supérieure à 36 kVA, contrat actif depuis au moins 1 an
 - Service élargi avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA des secteurs suivants : boulangerie-pâtisserie et agriculture.

Date de contact : à date anniversaire

En savoir + : voir la fiche détaillée

Quelles sont les caractéristiques du service ?



Faire le point sur votre contrat d'électricité et vos consommations, vous aider à comprendre votre facture, votre situation de compte



Vous guider dans la prise en main des outils gratuits pour suivre votre consommation



Comprendre vos besoins énergétiques en fonction de votre activité professionnelle, vous proposer des optimisations selon votre situation



Vous expliquer vos prix de renouvellement, vous donner des informations sur le contexte de marché, les dispositifs d'aides

NOUS CONTACTER

Des questions sur votre contrat ou votre facture ? Besoin d'être conseillé et accompagné dans votre projet ? Vous pouvez nous contacter de différentes manières en fonction de votre besoin. Nous vous garantissons une réponse rapide et adaptée.



Vous avez besoin d'aide ?

Pour tout conseil, toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous joindre



par email :

clientpro@contact.engie.com



via le formulaire de contact disponible sur notre site internet

<https://pro.engie.fr/contact/formulaire>

ou directement depuis votre Espace Client accessible au lien suivant :

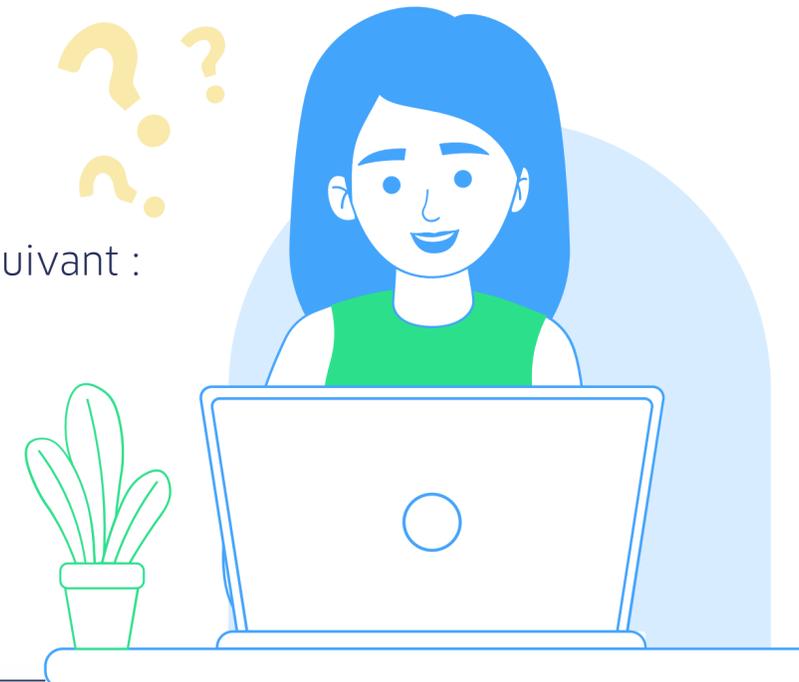
espaceclient.pro.engie.fr



ou par téléphone :

09 77 42 05 50

(appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h00 à 19h00)





ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651
Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

pro.engie.fr